

INTERVENTION DE YVES PIETRASANTA

sur le rapport concernant la directive du Parlement européen et du Conseil instituant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau présenté le 6 septembre 2000 par Marie-Noëlle LIENEMANN.

Je me félicite de l'aboutissement favorable de la procédure de conciliation sur ce rapport important concernant de nombreuses questions techniques sur la politique de l'eau. En effet dans le prochain quart de siècle nous avancerons dans ce domaine davantage sur la protection, la bonne gestion et le renouvellement de la ressource que sur la découverte et l'exploitation de nouveaux gisements.

J'appelle l'attention d'une gestion intégrée de l'eau sur deux points :

1°) je souhaite que des études soient poursuivies sur la mise en place dans les divers pays et au niveau de l'union d'une gestion par un système fédérateur Eaux et Milieux ;

2°) veiller à l'application des propositions de la directive non seulement au niveau de l'union Européenne mais aussi au niveau des aides que nous accordons pour les projets " eau " à des pays tiers dont l'impact se situe dans un écosystème hydrographique impliquant les pays de l'union mais aussi les pays tiers qui participent aux accords MEDA, dont il faut tenir compte dans les projets SMAP, et même d'autres comme le Haut Bassin du Nil ou la Suisse.